



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

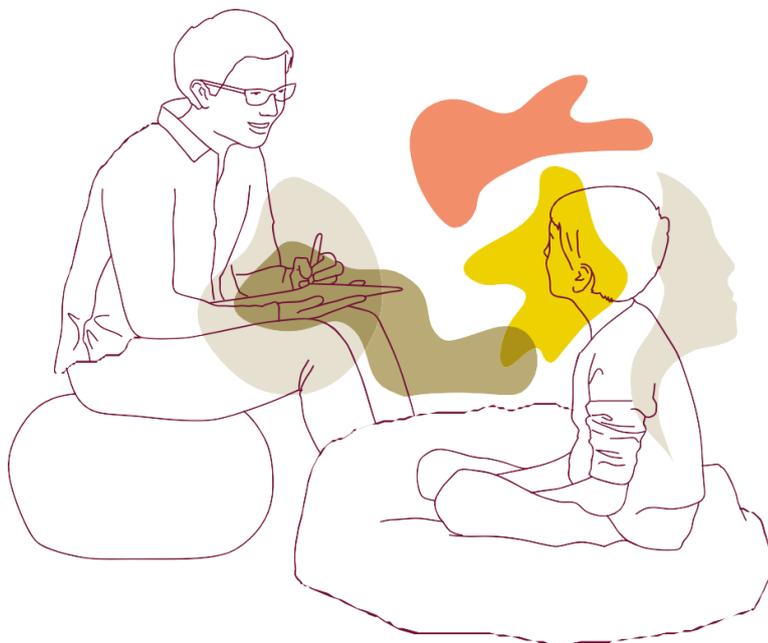
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Informations pratiques

**pour les enfants, les adolescents
et leur entourage**

Juin 2021

Dispositif de renforcement en psychologues dans les maisons de santé pluriprofessionnelles et les centres de santé



Votre enfant a entre 3 ans et 18 ans ?

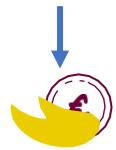
**Il a des angoisses, des peurs, des états de déprime
ou de stress ?**

Par exemple votre enfant a

- du mal à dormir
- un problème avec le tabac,
l'alcool ou le cannabis ?
- des troubles du comportement alimentaire ?
Par exemple votre enfant mange trop ou pas assez,
se fait vomir ?
- Vous êtes inquiets ?



Votre médecin peut proposer des rendez-vous avec des psychologues, entièrement payés par votre Assurance Maladie



Cela veut dire que vous n'avez rien à payer.

Les rendez-vous avec des psychologues s'appellent des séances.

L'Assurance Maladie paie entièrement ces séances.

Ces séances se font dans une Maison de santé ou un Centre de santé.

Les maisons de santé ou centres de santé sont des endroits avec plusieurs professionnels liés à la santé.



Ce sont par exemple

- des médecins
- des psychiatres
- des psychologues ...



Les professionnels de ces organismes de santé peuvent se réunir et discuter ensemble.

Allez voir votre médecin ou pédiatre pour en discuter ! Il peut décider avec vous si votre enfant ou adolescent a besoin de voir un psychologue.



Ce programme proposé par le gouvernement s'appelle :
Dispositif de renforcement en psychologues dans les maisons de santé pluri professionnelles et les centres de santé

Sommaire

Comment cela fonctionne ?	5
1. Vous allez voir votre médecin avec votre enfant ou votre adolescent.....	6
2. Vous prenez un 1 ^{er} rendez-vous avec un psychologue pour votre enfant ou adolescent.....	7
3. Votre enfant ou adolescent peut avoir de 1 à 5 autres séances avec le psychologue.....	8
4. Votre enfant ou adolescent consulte de nouveau votre médecin.....	8
5. Votre enfant ou adolescent peut avoir de nouveau 1 à 5 autres séances avec le psychologue.....	9
6. Votre enfant ou adolescent peut consulter un pédopsychiatre si c'est nécessaire.....	9
Combien ça coûte ?	10

Comment cela fonctionne ?



Il y a plusieurs étapes dans ce dispositif.

Il faut respecter l'ordre de ces étapes.

Votre enfant ou votre adolescent
n'a sans doute pas besoin d'aller
jusqu'au bout du dispositif.

**A chaque étape, un point est fait avec votre médecin
pour savoir si c'est important de continuer.**



Les échanges avec les professionnels sont confidentiels.

Cela veut dire qu'ils sont secrets.

Votre enfant peut suivre ce dispositif une seule fois.

Voilà les 6 étapes dans l'ordre :

1. Vous allez voir votre médecin avec votre enfant ou votre adolescent



Cela s'appelle une consultation.

L'Assurance Maladie rembourse la consultation en grande partie.

Votre médecin évalue avec son état de santé.

- Si le médecin pense que c'est important de voir un psychologue
- Si vous et votre enfant ou adolescent êtes d'accord :
Le médecin vous donne une lettre pour le psychologue.
Cela s'appelle **un courrier d'adressage**.



Le médecin vous donne les informations pour contacter les psychologues dans les organismes de santé, comme les maisons de santé ou les centres de santé qui participent au dispositif.

Un psychologue est un professionnel à l'écoute.

Le psychologue ne peut pas vous prescrire de médicaments.



2. Vous prenez un 1^{er} rendez-vous avec un psychologue pour votre enfant ou adolescent



L'Assurance Maladie paie entièrement la séance

- Vous donnez le courrier de votre médecin.
- Il y a un échange pour évaluer la gravité du problème avec le psychologue. Cela dure 45 minutes.



**Après ce 1^{er} rendez-vous le psychologue
fait un bilan à votre médecin.**



Si vous êtes d'accord,
le médecin et le psychologue peuvent vous proposer
d'autres séances dans l'organisme de santé.



Votre médecin et votre psychologue peuvent proposer
à vous ou votre enfant de répondre
à des questionnaires rapides.

Cela dure 5 minutes maximum

Les réponses peuvent les aider à décider s'il faut d'autres séances
dans l'organisme de santé.

3. Votre enfant ou adolescent peut avoir de 1 à 5 autres séances avec le psychologue

L'Assurance Maladie paie entièrement ces séances

1 séance dure 30 minutes.

Il peut y avoir entre 1 à 2 semaines entre chaque séance.

A la fin des séances le psychologue fait un bilan pour le médecin.



4. Votre enfant ou adolescent consulte de nouveau votre médecin

L'Assurance Maladie rembourse en grande partie la consultation chez votre médecin

Il y a un échange avec le médecin

Si votre enfant ou adolescent a besoin et si c'est d'accord entre vous votre médecin peut proposer d'autres séances.



5. Votre enfant ou adolescent peut avoir de nouveau 1 à 5 autres séances avec le psychologue



L'Assurance Maladie paie entièrement ces nouvelles séances



1 séance dure 45 minutes.

A la fin des séances, vous faites un nouveau bilan avec les professionnels.

6. Votre enfant ou adolescent peut consulter un pédopsychiatre si c'est nécessaire



Le pédopsychiatre est un médecin qui écoute les enfants.

Il s'occupe des maladies plus graves que la déprime, par exemple la dépression.

Un pédopsychiatre ou un psychiatre peut prescrire des médicaments.



L'Assurance Maladie rembourse en partie les consultations chez le pédopsychiatre.

Combien ça coûte ?

Avec ce dispositif l'Assurance Maladie paie entièrement toutes les séances avec les psychologues des organismes de santé



L'Assurance Maladie rembourse en partie les consultations chez le médecin ou le pédopsychiatre

Par exemple :

Le prix minimum d'une consultation chez un médecin généraliste est de 23 €.

Dans cas vous êtes remboursé de 15 €.

Une consultation chez un pédopsychiatre ou un psychiatre est plus cher qu'un médecin généraliste.



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Edith, Tess en Anthony, du collectif CAP'acité (site capacite.net) pour la relecture et la validation du document.